

**4 Économie**

**Projet de contrôle d'aménagement forestier (CAF)  
Plusieurs recommandations adoptées**

**F.A.**

Libreville/Gabon

**LE** deuxième comité de pilotage du projet Contrôle de l'aménagement forestier (CAF) s'est tenu, mardi dernier, à l'hôtel Boulevard de Libreville. Cette réunion est, en quelque sorte, statutaire au niveau de la mise en œuvre dudit projet.

« Nous sommes censés nous réunir deux fois par an. C'est ce qu'on appelle un projet de pilotage du projet CAF. Autrement dit, c'est comme un Conseil d'administration. Lors de ce comité de pilotage, les orientations, les stratégies, les recadrages des missions pour le projet sont discutés. Nous, de notre côté, présentons les activités que nous avons menées et proposons une budgétisation pour



Photo : F.A.

l'année N+1 à ce comité », a expliqué le coordonnateur du projet CAF, David Ingueza. Ce comité, composé d'une vingtaine de membres permanents représentant toutes les administrations publiques impliquées, de près ou de loin, dans la gestion forestière, des bailleurs de fonds, des ONGs et de la société civile, a émis plusieurs recommandations.

Il s'agit, notamment, de l'appui à l'Inspection générale des services dans ses missions et attributions, conformément aux activités du CAF ; l'élargissement du renforcement des capacités aux opérateurs économiques, à la société civile et aux ONGs intervenant dans la filière forêt-bois ; la mise en place d'un groupe de travail dans le cadre du Système d'information d'aménagement fo-



Photo : F.A.

Les membres du comité de pilotage du CAF en travaux. Photo de droite : La ministre en charge des Forêts, Estelle Ondo, posant avec les personnalités présentes au 2<sup>e</sup> comité de pilotage du CAF.

restier (SIAF). Mais aussi l'enrichissement de l'outil statistique avec des données complémentaires; l'intégration de la société civile dans toutes les réflexions menées par le CAF, en vue de l'amélioration des procédures de contrôle et l'intégration du point FLEGT dans le groupe de travail, etc.

« Il revient à vous, participants, de rendre exécutive, tous ensemble, ces recom-

mandations. Je tiens à remercier, une fois de plus, le gouvernement conduit par le Premier ministre Emmanuel Issoze Ngondet pour son soutien, ainsi que le gouvernement français pour l'appui à ce projet via l'Agence française de développement », a déclaré le ministre en charge de la Forêt, Estelle Ondo.

Il faut savoir que le projet CAF est mis en œuvre par le ministère des Forêts. Il a

démarré en août 2014. Ce projet est sous tutelle administrative du secrétariat général et agit avec la collaboration technique de la direction générale des Forêts. Son apport sera axé principalement sur le renforcement des moyens pour réaliser les contrôles forestiers et le renforcement des capacités techniques.

« A ce jour, nous avons mis en place les préalables qui nous permettront d'opérer les contrôles. Notamment l'actualisation de la carte forestière, la mise à jour des documents techniques que la loi exige aux opérateurs pour gérer la forêt, la formation des contrôleurs et, enfin, les meilleures conditions de travail des agents délocalisés. Tous ces aspects ont été mis en place et nous continuerons à le faire », a souligné le coordonnateur du projet CAF.